



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 2 MARS 2015

ETAIENT PRESENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune de DORMELLES

Commune d'ECUELLES

Commune d'EPISY

Commune de LA GENEVRAYE

Commune de MONTARLOT

Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de MORET SUR LOING

Commune de NANTEAU SUR LUNAIN

Commune de NONVILLE

Commune de PALEY

Commune de REMAUVILLE

Commune de SAINT ANGE LE VIEIL

Commune de SAINT MAMMES

Commune de THOMERY

Commune de TREUZY LEVELAY

Commune de VENEUX LES SABLONS

Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Commune de VILLECERF

Commune de VILLEMARECHAL

Commune de VILLEMER

Commune de VILLE SAINT JACQUES

Mrs GONORD, DEMASSE, SOUVILLE,

Mmes AUFILS, LABBOUZ

Mr LARGILLIERE

Mrs FONTUGNE, GIRAULT

Mr BILLARD

Mme PERINI

Mr LOEUILLLOT

Mme MONCHECOURT, Mr MORISSEAU

Mrs SEPTIERS, MAROTTE, BEL

Mme ROUSSEAU

Mr GUIMARD

Mr PLOUVIER suppléant de Mr BALLAND

Mr COCHIN

Mr LANNEAU

Mr GASCUEL

Mrs BRUMENT, MARTIN, SURIER,

Mme HARIVEL

Mrs MICHEL, TROUBAT,

Mme DE LA FUENTE

Mr CAUPIN

Mrs BENARD, ZUBALOF, Mmes PARADIS,

EPIKMEN, INGHELBRETCH

Mr MOMON, Mme BERGER

Mr DEYSSON

Mme KLEIN

Mr PICLIN

Mme PAJNIC suppléante de Mr DUCHATEAU

ETAIENT ABSENTES REPRESENTEES

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune d'ECUELLES

Mme WALTER, pouvoir Mr DEMASSE

Mme ACHAINTE-ROUSSET pouvoir Mr FONTUGNE

ETAIT ABSENT EXCUSE

Commune de MORET SUR LOING

Mr LABOUZE

ETAIENT ABSENTS

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de THOMERY

Commune de VENEUX LES SABLONS

Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Mr VERNERY, Mme CASTANER

Mme JACQUENET

Mme FRIGNET

Mr BLANT

Mme FAIDER-LOGET

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur ROBILLIARD

Madame NEE

Mademoiselle SCHEFFER

Madame MATHIOT

Madame COHEZ

Directeur Général des Services

Directrice Générale Adjointe du pôle « SAH »

Chef du service « Finances »

Chef du service « Administration Générale /

Ressources Humaines »

Assistante de direction

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur SUTY
Monsieur LETULLIER

Directeur de cabinet
Directeur Général Adjoint du pôle
« APROTER »

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 20 h 45 et remercie la Commune de NONVILLE de nous accueillir.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé la feuille de présence.

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Les différentes informations ont été relatées dans le compte-rendu du Bureau Communautaire qui s'est tenu le 9 février 2015.

POLE « APROTER »

Pôle Economique des Renardières

Les travaux concernant l'usine de méthanisation vont débuter dans quelques semaines.

La Grange des Graillons

Les travaux de toiture sont en cours.

Balayage mécanisé

Suite au renouvellement du marché, SITA ILE DE FRANCE a été retenue pour un montant de 283 890 € HT.

Environnement

Le groupe de travail « Agenda 21 » se réunira le 18 mars et celui « Rivières » le 25 mars.

Pôle gare

L'étude d'impact est terminée. L'instruction du permis de construire est en cours.

L'enquête publique sera réalisée après les élections départementales. Le dossier administratif devrait être bouclé pour fin juin afin de commencer les travaux au 2^{ème} semestre 2015.

Réseau Comète

Plusieurs réunions se sont tenues avec le STIF et Mr BENARD concernant la refonte des lignes. Nous sommes en attente de l'étude chiffrée afin de pouvoir délibérer pour une mise en place à la rentrée 2015

Transport à la demande

Nous allons mandater le bureau d'études du STIF pour réaliser une étude concernant le transport à la demande sur notre territoire.

Tourisme

Le groupe de travail « Tourisme » se tiendra le 4 mars.

Une réunion avec les professionnels du tourisme est programmée le 19 mars pour aborder la mise en place d'une taxe de séjour.

Des écrans tactiles vont être installés à l'Office de Tourisme.

Mutualisation

Le groupe de travail se réunira le 3 mars.

POLE « SERVICES AUX HABITANTS »Jeux de Seine & Marne

Le Président passe la parole à Monsieur DEYSSON

Beaucoup de motivation et une réelle dynamique, tant de la part des services communautaires, des communes, ou des associations, pour la préparation de ces jeux.

La cérémonie d'ouverture, le gala, le déroulé de cette semaine, les différents supports de communication sont bien avancés.

Le groupe de travail se réunira le 26 mars.

Jeunesse

Le groupe de travail se réunira le 15 avril.

Centre social

La commission « Centre Social » se réunira le 5 mars.

Petite Enfance

Les 11 et 12 septembre se tiendront les journées de la Petite Enfance sur le thème « l'enfant et le numérique ». Une réunion de préparation se tiendra le 12 mars.

POLE « RESSOURCES »Schéma de mutualisation

Le Président rappelle que ce schéma est obligatoire.

Le cabinet KPMG a été retenu pour un montant de 28 000 €. Chaque phase de la mission devra être validée avant d'engager la suivante.

Arrivée de Madame BERGER – Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINEBâtiment en zone rurale

La CAF a été destinataire de la préfiguration du projet.

Les services travaillent sur le budget fonctionnement.

DECISIONS 2014 n°66/2014 du 11 décembre 2014

Vente d'un terrain à la Société DEPOLIA sur le Pôle Economique des Renardières à ECUELLES - ZI les Remises d'une superficie totale de 23 970 m² pour un montant de 479 400 € HT.

67/2014 du 18 décembre 2014

Convention de partenariat pour la mise en place d'une action « Prendre le temps » proposée par le service « Petite Enfance » un vendredi sur deux de 13 h 30 à 17 h 00 au multi accueil La Farandole du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015.

68/2014 du 18 décembre 2014

Convention avec les Communes membres concernant la mise à disposition d'une salle communale pour les activités de l'école multisports en périodes scolaires, conclue pour une durée de un an renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

69/2014 du 18 décembre 2014

Convention avec les Communes membres concernant la mise à disposition d'une salle communale pour les activités de l'école multisports en périodes hors scolaires, conclue pour une durée de un an renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

70/2014 du 22 décembre 2014

Convention de partenariat avec l'association AVIMEJ (Aide aux Victimes et de MEdition Judiciaire) conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2015

71/2014 du 23 décembre 2014

Délégation de signature à Mr Francis DUCHATEAU pour l'acte de vente à la société DEPOLIA. Terrain sis sur le Pôle Economique des Renardières à ECUELLES - ZI les Remises d'une superficie totale de 23 970 m2 pour un montant de 479 400 € HT.

72/2014 du 23 décembre 2014

Création, à compter du 1^{er} janvier 2015, d'un poste d'Agent social 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 15 h hebdomadaires.

DECISIONS 2015 n°

01/2015 du 13 janvier 2015

Convention de partenariat avec AAPPMA (Association Agréée de Pisciculture et de Pêche en Milieux Aquatiques) en vue de réaliser l'objectif commun « permettre aux adhérents de disposer sur place des permis de pêche délivrés par l'Association », conclue pour une durée de un an, renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

02/2015 du 22 janvier 2015

Convention avec un professeur de musique pour la composition de l'hymne des Jeux de Seine & Marne et l'édition des partitions musicales, conclue pour le mois de février 2015. Rémunération versée par MSL à l'intéressé de 350 € bruts.

03/2015 du 29 janvier 2015

Mise en place de projets pour l'enseignement musical liés à la mise en réseau des écoles de musique (Cadenza, Ad libitum, formations, examens, etc...), d'actions musicales communautaires (destination musique, festi-musique, etc...)

04/2015 du 18 février 2015

Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 600 000 €

05/2015 du 13 février 2015

Mission d'assistance, conseil et accompagnement à l'élaboration d'un schéma de mutualisation sur le territoire communautaire – Cocontractant : KPMG Secteur public pour un montant de 28 000 € HT.

ORDRE DU JOUR

Le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un mémoire concernant la désignation des représentants de la Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE au sein du SMICTOM

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à rajouter ce point à l'ordre du jour**

POLE « RESSOURCES

Service « Administration Générale »

Désignation des représentants de la Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE au sein du SMICTOM

Suite aux élections municipales qui se sont tenues à CHAMPAGNE SUR SEINE le 28 septembre 2014 et sur proposition de la Commune, il y a lieu de désigner pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SMICTOM :

Membres titulaires : Mr Michel GONORD
Mme Catherine LABBOUZ

Membres suppléants : Mr Bernard SOUVILLE
Mme Dominique AUFILS

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE LE PRESIDENT à désigner les membres cités ci-dessus pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SMICTOM.**

POLE « APROTER »

Service « Ingénierie technique / Mutualisation »

Publication des marchés passés en 2014

Conformément au Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur doit publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente. Cette dernière est établie dans les conditions définies par arrêté du Ministre chargé de l'Economie (arrêté du 10 mars 2009).

Le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 9 février 2015 a émis un avis favorable pour leur publication sur le site internet de MORET SEINE & LOING et par voie d'affichage.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la publication par voie d'affichage, sur le site internet de MORET SEINE & LOING des marchés passés en 2014**

Etude carence plan d'eau

Le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 9 février a émis un avis favorable pour adresser une demande de subvention à la Région Ile de France concernant la « mission d'étude, d'analyse des besoins et de programmation en vue de réflexions à engager sur le devenir des équipements nautiques communautaires ».

Le bureau d'étude retenu est : Mission H2O - 13 rue Victor Hugo à 92240 MALAKOFF pour un montant forfaitaire de 20 250.00 euros H.T subventionné à hauteur de 50 %.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à solliciter cette demande de subvention auprès de la Région Ile de France**

Service « Développement Local »

Ecopole des Renardières – vente du lot n° 7 à TECHNISOL

Le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 9 février 2015 a émis un avis favorable sur la vente à la société TECHNISOL, dont le siège social est à AVIGNON(84), d'un terrain de 8 372 m2 situé à ECUELLES sur l'éco-pôle (lot n°7) pour un montant de 167 440 € HT (délibération du 11 février 2013 fixant à 20 € HT le m2).

TECHNISOL a la particularité de travailler avec des bétons dits écologiques, ceux-ci intégrant une charge en scories de charbon, issus des résidus de centrales thermiques. L'entreprise propose également des chapes allégées ainsi que des chapes de ravoilage. De fait, elle trouverait donc sa place au sein de l'éco-pôle avec le développement ultérieur de synergies avec les entreprises voisines, par exemple sur des bétons à charge végétale.

TECHNISOL créerait 6 emplois à l'ouverture du site, pour monter progressivement en charge et atteindre 12 emplois au bout de trois ans.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le Président à vendre à la société TECHNISOL le lot n°7 soit 8 372 m2 sur l'éco-pôle des Renardières, lieudit « Les Remises » à ECUELLES, au prix de 167 440 € H.T et de signer tout acte se rapportant à cette vente.**

Montée en débit – convention avec Seine & Marne Numérique

66 % des lignes du territoire sont aujourd'hui éligibles au 10 mb/s,

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2014 a acté la mise en œuvre d'un programme de montée en débit sur le territoire portant notamment sur 11 des 16 secteurs éligibles soit un total de 3 000 lignes.

Suite à l'observation du groupe de travail « Aménagement numérique / Nouvelles technologies qui s'est réuni le 3 février 2015, le Président a proposé, lors du Bureau Communautaire du 9 février 2015, d'intégrer le secteur (R14) situé à VENEUX LES SABLONS, composé de 600 lignes à ce jour inéligibles aux 10 mb/s.

Conformément à l'avis favorable dudit Bureau, d'intégrer la commune de VENEUX LES SABLONS au schéma de montée en débit, ce qui représente, pour les 12 secteurs, un montant de 868 000 € HT (annuité de 39 350 € - Emprunt CDC 2 % sur 40 ans), un courrier recommandé a été adressé le 12 février 2015 au Syndicat « Seine & Marne Numérique » sollicitant la rédaction de la convention portant sur 12 secteurs.

La convention a été envoyée cet après-midi mais ne porte que sur 11 secteurs. En effet, MONTARLOT a été retirée, le Syndicat jugeant que la montée en débit (MeD) sur cette Commune était trop onéreuse par rapport au nombre de lignes concernées (115 lignes pour un montant de 217 399 €).

Le Syndicat devant se réunir le 10 mars, le Président propose, bien qu'aucune réponse au courrier officiel n'ait été adressée, de délibérer pour la signature de cette convention avec les 11 secteurs et de réitérer nos demandes auprès de Seine & Marne Numérique pour réintégrer MONTARLOT dans ce programme.

Il passe ensuite la parole à Monsieur CAUPIN qui indique que le FttH (fibre optique) serait la solution pour MONTARLOT car plus abordable que la montée en débit (116 150 €).

Le Président informe que les délais ne sont pas les mêmes. Il faut compter entre 10 et 15 ans pour le FttH contre 18 mois (après signature de la convention) pour la MeD.

Monsieur BRUMENT rappelle que 66 % des lignes sont, à l'heure actuelle, éligibles aux 10 mbs sur le territoire. Notre objectif était de 85 %, il sera ainsi de 85,6 %.

Monsieur BENARD précise que la signature officielle avec l'opérateur « Covage » a eu lieu cet après-midi seulement.

Le Président rappelle que la Commune de VENEUX LES SABLONS ne faisait pas partie du programme initié par le Syndicat départemental. Il est intervenu vivement (par courrier) auprès de Seine & Marne Numérique afin d'y remédier, ce qui a été obtenu. Il compte faire de même afin que MONTARLOT ne soit pas écartée de ce programme.

Arrivée de Madame EPIKMEN – Commune de VENEUX LES SABLONS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE Le Président à signer la convention de financement des travaux d'aménagements de type montée en débit sur cuivre réalisés par Seine & Marne Numérique pour le compte de MORET SEINE & LOING portant sur 11 secteurs de montée en débit.**

POLE « SERVICES AUX HABITANTS »

Service « Jeunesse & Sports »

Activité aquatique « femmes enceintes »

Le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 9 février 2015 a émis un avis favorable pour l'organisation d'une activité à la piscine du Grand Jardin à destination des femmes enceintes, les vendredis de 15 h 00 à 16 h 00, dispensée par une sage-femme.

Le tarif de 55.20 €/ heure est celui fixé pour les associations (40.20 €/h) augmenté de 15 € en raison de la présence d'un maître-nageur.

La recette estimée sur 36 semaines serait de 1 987.20 € (fonctionnement) pour MORET SEINE & LOING.

Une convention serait passée entre les deux parties afin de définir les modalités de cette activité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la création de cette nouvelle activité à la piscine du Grand Jardin à MORET SUR LOING, à compter du 15 mars 2015 au tarif de 55.20 € / heure**

Nouvelle tarification – public hors territoire et comités d'entreprises

Le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 9 février 2015 a émis un avis favorable pour une nouvelle tarification concernant :

- les cartes « piscines » de 10 et 20 entrées,
- l'achat groupé de 20 cartes « piscines » de 10 ou 20 entrées par les comités d'entreprises (comité d'actions sociales, comité d'œuvres sociales, etc...) dont le siège social est domicilié sur le territoire ou hors territoire (tarif identique à celui appliqué aux résidents de MORET SEINE & LOING)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les tarifs comme indiqués dans le tableau en annexe à compter du 15 mars 2015**

Leçons de natation et convention

Le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 9 février 2015 a émis un avis favorable sur la mise en place, par les maîtres-nageurs qui le souhaitent, de leçons de natation en dehors de leur temps de travail. Ils percevront la totalité du coût des leçons et reverseront à MORET SEINE & LOING 20 % de la recette perçue.

Afin de pouvoir dispenser ces cours, le maître-nageur devra faire état d'un statut de travailleur indépendant ou d'auto-entrepreneur et déclarer ce cumul d'emploi auprès de la collectivité.

Une convention sera passée entre les deux parties afin d'en définir le cadre et les modalités.

Ce dossier sera soumis à l'avis du Comité Technique lors de sa prochaine séance.

Le Président passe la parole à Monsieur DEYSSON

Devant la difficulté à recruter des maîtres-nageurs et pour fidéliser notre personnel sur les équipements communautaires, il leur a été proposé de dispenser des leçons de natation avec une nouvelle répartition des recettes MSL / maîtres-nageurs, sans perte financière pour MORET SEINE & LOING.

A ce jour plusieurs maîtres-nageurs seraient intéressés.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la mise en place de ces leçons de natation par les maîtres-nageurs, en dehors de leur temps de travail avec une répartition des recettes perçues de 80 % pour le maître-nageur et de 20 % pour la collectivité.**

POLE « RESSOURCES »

Service « Finances »

Installation de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 9 février 2015 s'est prononcé favorablement sur la désignation des membres de la CLETC.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLETC est chargée d'établir un rapport financier et/ou fiscal, lors des adhésions de communes ou lors de transfert de compétence. Ce rapport soumis au vote des conseils municipaux et du conseil communautaire détermine les Attributions de Compensation.

La Commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à désigner les membres de la CLETC comme indiqué ci-dessous**

COMMUNES	TITULAIRE	SUPPLEANT
Champagne sur Seine	Mme WALTER Pierrette	Mr SOUVILLE Bernard
Dormelles	Mr AVRILLEAUD Franck	Mr MIGATA Bernard
Ecuelles	Mr PATRIARCHE Thierry	Mr PAQUIER Jean Christophe
Episy	Mr CHABERNAUD Régis	Mr HAMON Michel
La Genevraye	Mme PERINI Marie Claire	Mr AUDO Benoît
Montarlot	Mr LOEUJILLOT Lionel	Mme BERLINGER Maryse
Montigny sur Loing	Mme MONCHECOURT Sylvie	Mr MORISSEAU Claude
Moret sur Loing	Mr SEPTIERS Patrick	Mme ROUSSEAU Yvette
Nanteau sur Lunain	Mr FRAUD Claude	Mme MANCEAU Annie
Nonville	Mme MORANA Patricia	Mme BACHELET Céline
Paley	Mr COCHIN Michel	Mr GILLON Daniel
Remauville	Mr LANNEAU Jean Claude	Mr GUERRY Daniel
Saint Ange le Vieil	Mr GASCUEL Jean Pierre	Mr GOISET Sébastien
Saint Mammès	Mr BRUMENT Yves	Mr DELISLE Yvon
Thomery	Mr CARTON Dominique	Mr MICHEL Bruno
Treuzy Levelay	Mr CAUPIN Gilles	Mme PILLOT Patricia
Veneux les Sablons	Mme INGHELBRECHT Patricia	Mr BRISSON Patrick
Vernou la Celle sur Seine	Mr DESOGNE Daniel	Mr CHEVREY Mickaël
Villecerf	Mr DEYSSON François	Mr ILLIEN Jacques
Villemarechal	Mr BUGNOT Pascal	Mr PATRON Alain
Villemer	Mr MOUTINHO Jacky	Mr VITRY Marc
Ville Saint Jacques	Mme CRASSON Sybille	Mr ELOY Christian

Carte bancaire

Le Bureau Communautaire qui s'est réuni le 9 février 2015 a émis un avis favorable sur la mise en place d'une carte d'achat auprès de la régie d'avances du service « Finances » de MORET SEINE & LOING plafonnée à 12 000 € / an et ce afin d'accéder à l'e-commerce pour :

- de commander des fournitures à des prix concurrentiels ;
- d'accéder à des services, dont il devient difficile de payer par virement administratif (hébergeurs web, serveurs dédiés chez OVH et GANDI) ;

Aussi, les collectivités territoriales peuvent mettre en place, avec l'appui d'une banque, une carte d'achat pour simplifier la chaîne de certaines dépenses, depuis la commande jusqu'au paiement.

Ce dispositif permet à l'ordonnateur de déléguer un droit de commande à des porteurs de carte désignés. La carte d'achat permet de passer des commandes de fournitures et de services, dont le montant maximum est préfixé, auprès de fournisseurs préalablement référencés par l'ordonnateur.

Toute la procédure et le suivi de la carte d'achat se fait également en partenariat les services du Trésor Public.

Dans cette optique, la Caisse d'Epargne a fait parvenir une proposition pour la mise en place d'une carte bancaire auprès de la régie d'avances du service « Finances » de MORET SEINE & LOING :

- Coût annuel de la carte : 360 € (30 € par mois) ;
- Commission sur flux : 0,70 % ;
- Frais d'opposition : 14 € ;
- Intérêts de retard : base taux BCE + 700 points de base ;
- Durée : 1 an reconductible deux fois.

Comme pour la régie d'avances, l'agent habilité sera pécuniairement responsable des dépenses effectuées, aussi l'utilisation de la carte d'achat ne pourra en aucun cas être consentie à une tierce personne et il sera seul juge de l'opportunité de la dépense à réaliser.

Le Décret n° 2004 – 1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'utilisation d'une carte d'achat, prévoit qu'un relevé d'opérations est établi mensuellement et sera présenté en Conseil Communautaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à mettre en place d'une carte d'achat auprès de la régie d'avances du service « Finances » de MORET SEINE & LOING et sur le montant plafond annuel de la carte d'achat soit 12 000 €.**

Arrivée de Monsieur BALLAND – Commune de NONVILLE

Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président commente le DOB

*Madame INGHELBRETCH souhaite connaître le pourcentage que représentent les charges du personnel au sein du budget. Il est de 30 % (revalorisation des catégories B et C, augmentation des cotisations, etc...)
Les attributions de compensation représentent quant à elles 9.3 %.*

Le Président rappelle qu'une procédure judiciaire était engagée avec la SCI CHAMPAGNE INDUSTRIE. Le jugement a été rendu, cette dernière a été déboutée par la Cour d'Appel de PARIS.

Les loyers déposés sous séquestre (information de notre Avocat) par les locataires depuis maintenant 4 ans vont pouvoir être débloqués.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le DOB**

QUESTIONS DIVERSES

Madame INGHELBRETCH demande qu'une réflexion soit engagée sur la mise en place de la Dotation de Solidarité Communautaire afin de prévenir des difficultés financières que pourraient rencontrer certaines Communes au vue de la baisse des dotations.

Le Président rappelle que MORET SEINE & LOING subit également ces pertes (600 000 € l'an prochain) et que la loi sur la réforme territoriale risque de nous impacter en donnant de nouvelles compétences. Se posera alors la question de savoir si MORET SEINE & LOING sera toujours en capacité financière d'assurer ses compétences actuelles et celles qui pourraient nous être imposées avec la loi « Notre ».

Il faut que toutes ces contraintes soient clairement définies avant de se positionner et d'entreprendre cette réflexion.

Monsieur BENARD souligne qu'il aurait aimé être cité dans le précédent MAG MSL pour son implication dans le dossier « Transports » comme d'autres de ses collègues l'ont été.

Le Président rappelle qu'il lui a été proposé d'intégrer un dossier dans ce magazine mais qu'il n'a pas souhaité le faire.

Monsieur BENARD évoque un tract politique distribué sur l'activité économique du secteur.

Monsieur SEPTIERS indique que ce n'est pas l'endroit pour un débat électoral.

Aucune question n'étant posée, fin de la réunion 21 h 45

Le Président

P. SEPTIERS



La Secrétaire de séance

S. MONCHECOURT